

MAIRIE de la Garde

ARRONDISSEMENT de Coulon

N^o 17
Du Vingt Sept Septembre an mil huit cent trente-trois, à huit heures d'après midi
ACTE DE DÉCÈS de Charles Auguste Ruyard, décédé
le jour'hui à deux heures d'après midi sans profession
d'âge de deux ans, né à la Garde
département d'Arar domicilié à la Garde
fils de Jean Joseph Ruyard, professeur de pâtisseries, domicilié

à la Garde et de Jean Marie Barbe Magdelaine Simon.

Sur la déclaration à moi faite par le sieur Jean Louis Mollon, âgé de quarante ans, profession de menuisier domicilié à la Garde, qui a dit être présent au décès du défunt, et par le sieur Joseph Charles Rouvier, âgé de quarante ans, profession de boulanger, domicilié à la Garde, qui a dit être présent au décès du défunt.

Et ont, les déclarans, signé avec moi
CONSTATÉ, suivant la loi, par moi sauront Auguste Agnassat, Maire de la Commune de la Garde, remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent acte a été donnée aux déclarans après avoir vérifié le tout enregistré au présent numéro.

Mollon Joseph Rouvier Agnassat

MAIRIE de la Garde

ARRONDISSEMENT de Coulon

N^o 18
Du Vingt Sept Septembre an mil huit cent trente-trois, à quatre heures du soir
ACTE DE DÉCÈS de Charles Jules Ceiroux, décédé
le jour'hui à deux heures d'après midi sans profession
d'âge de quatre ans, né à Coulon
département d'Arar domicilié à la Garde
fils de Jean Antoine Ceiroux, professeur de second maître d'équipage, et de Marie Anatolie Thérèse Betty.

Sur la déclaration à moi faite par le sieur Jean Louis Mollon, âgé de quarante ans, profession de menuisier domicilié à la Garde, qui a dit être présent au décès du défunt, et par le sieur Charles Rouvier, âgé de quarante ans, profession de boulanger, domicilié à la Garde, qui a dit être présent au décès du défunt.

Et ont, les déclarans, signé avec moi
CONSTATÉ, suivant la loi, par moi sauront Auguste Agnassat, Maire de la Commune de la Garde, remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent acte a été donnée aux déclarans après avoir vérifié le tout enregistré au présent numéro.

Mollon Rouvier Agnassat

MAIRIE de la Garde

ARRONDISSEMENT de Coulon

N^o 19
Du premier octobre an mil huit cent trente-trois, à cinq heures du soir
ACTE DE DÉCÈS de Magdelaine Charles Bonard, décédé
le jour'hui à deux heures d'après midi sans profession
d'âge de quatre ans, né à la Garde
département d'Arar domicilié à la Garde
fils d'Antoine Bonard, professeur de pâtisseries, et de Marie Castellan, menuisier.

Sur la déclaration à moi faite par le sieur Joseph Marie Ruyard, âgé de quarante ans, profession de menuisier domicilié à la Garde, qui a dit être présent au décès du défunt, et par le sieur Jean Louis Mollon, âgé de quarante ans, profession de menuisier, domicilié à la Garde, qui a dit être présent au décès du défunt.

Et ont, les déclarans, signé avec moi
CONSTATÉ, suivant la loi, par moi sauront Auguste Agnassat, Maire de la Commune de la Garde, remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent acte a été donnée aux déclarans après avoir vérifié le tout enregistré au présent numéro.

Sur la déclaration à moi faite par le sieur Jean Louis Mollon, âgé de quarante ans, profession de menuisier domicilié à la Garde, qui a dit être présent au décès du défunt, et par le sieur Jean Louis Mollon, âgé de quarante ans, profession de menuisier, domicilié à la Garde, qui a dit être présent au décès du défunt.

Et ont, les déclarans, signé avec moi
CONSTATÉ, suivant la loi, par moi sauront Auguste Agnassat, Maire de la Commune de la Garde, remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent acte a été donnée aux déclarans après avoir vérifié le tout enregistré au présent numéro.

MAIRIE de la Garde

ARRONDISSEMENT de Coulon

N^o 22
Du Vingt Octobre an mil huit cent trente-trois, à dix heures du matin
ACTE DE DÉCÈS de Joseph Bonard, décédé
le jour'hui à sept heures du soir sans profession
d'âge de trois mois, né à la Garde
département d'Arar domicilié à la Garde
fils d'Antoine Bonard, professeur de pâtisseries, et de Marie Née Subert, menuisier.

Sur la déclaration à moi faite par le sieur Jean Louis Mollon, âgé de quarante ans, profession de menuisier domicilié à la Garde, qui a dit être présent au décès du défunt, et par le sieur Jean Louis Mollon, âgé de quarante ans, profession de menuisier, domicilié à la Garde, qui a dit être présent au décès du défunt.

Et ont, les déclarans, signé avec moi
CONSTATÉ, suivant la loi, par moi sauront Auguste Agnassat, Maire de la Commune de la Garde, remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent acte a été donnée aux déclarans après avoir vérifié le tout enregistré au présent numéro.

Mollon Rouvier Agnassat